

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Arrêté du 19 juin 2024 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

NOR : ECOE2415830A

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le code général des impôts ;

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 252 ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 12 juin 1970 modifié fixant le siège et le ressort des services de publicité foncière ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2006 modifié portant réorganisation des postes comptables dans les services déconcentrés de la direction générale des impôts ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2012 modifié portant création de services des impôts des particuliers dans les services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est procédé au transfert de l'ensemble des missions dévolues aux services chargés de la fiscalité des professionnels des postes comptables dont la liste figure dans le tableau ci-dessous :

DÉPARTEMENT	SITUATION JUSQU'AU 31 AOÛT 2024	SITUATION AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 2024
59 - NORD	SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE CAMBRAI	SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE DOUAI
	SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE DOUAI	

Art. 2. – Il est procédé au renommage des postes comptables dont la liste figure dans le tableau ci-dessous :

DÉPARTEMENT	LIBELLÉ JUSQU'AU 31 AOÛT 2024	NOUVEAU LIBELLÉ AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 2024
15 - CANTAL	SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES D'AURILLAC	SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DU CANTAL
15 - CANTAL	SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS D'AURILLAC	SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DU CANTAL
2B - HAUTE-CORSE	POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE HAUTE-CORSE	POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DE HAUTE-CORSE
59 - NORD	SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE DOUAI	SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE DOUAI-CAMBRAI
94 - VAL-DE-MARNE	SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT DE CRETEIL	SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT DU VAL-DE-MARNE

Art. 3. – Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2024.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 juin 2024.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur
chargé du pilotage des organisations
de la direction générale des finances publiques,
L.-O. FADDA